



INSCRIPTIONS SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES

ATTESTATION D'HÉBERGEMENT SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) M, Mme

NOM :

PRÉNOM :

Né(e) le : A

Domicilié(e) à (adresse complète) :
.....
.....

Atteste sur l'honneur, héberger à l'adresse ci-dessus indiquée*:

NOM :

PRÉNOM :

Né(e) le : A :

Lien de parenté éventuel (facultatif).....

J'ai bien pris connaissance de l'article 441-7 du code pénal qui puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 € d'amende le fait :

- 1° d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériels inexacts ;
- 2° de falsifier une attestation ou un certificat originairement sincère ;
- 3° de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié. Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45000 € d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor Public ou au patrimoine d'autrui

Fait à Le.....

Signature :

* Pièces justificatives à joindre obligatoirement :

- **Pièce d'identité de l'hébergeant**
- **Justificatif de domicile de l'hébergeant de moins de 3 mois**
- **Un document officiel attestant la résidence de fait de l'hébergé au domicile de l'hébergeant** (dernier avis d'imposition ou de non-imposition sur le revenu, attestation de sécurité sociale, attestation de la Caisse d'Allocations Familiales, attestation de pôle emploi, dernier bulletin de salaire)

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées par la Direction de l'Éducation de la Mairie d'Aix-en-Provence dans le cadre de la gestion des inscriptions scolaires. Le présent traitement repose ainsi sur une obligation légale à laquelle la Ville d'Aix, en tant que responsable de traitement, est soumise. Les données collectées seront communiquées aux personnels internes, habilités à les traiter du fait de leurs fonctions, ainsi qu'à des tiers autorisés en vertu du Code de l'éducation et du Code de la sécurité sociale (Maire, membres du Conseil Municipal, Directeur de l'établissement scolaire concerné, membres de l'enseignement, membres de l'éducation nationale, assistants de service social, CAF, etc.). Les données recueillies seront conservées le temps de la scolarité de l'enfant (base active), puis pendant 10 ans à compter de la fin de celle-ci (base intermédiaire). Vous pouvez à tout moment demander à faire respecter vos droits conformément aux articles 15 à 21 du RGPD (droit d'accès, rectification, effacement, portabilité, limitation, opposition). Cette demande peut être effectuée en contactant le Délégué à la Protection des Données de la Mairie à l'adresse suivante : DPO@mairie-aixenprovence.fr. Votre demande sera traitée dans les délais imposés par le RGPD et la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). Une réclamation peut être adressée auprès de l'autorité de contrôle française à l'adresse suivante : <https://www.cnil.fr/fr/webform/contactez-le-delegue-la-protection-des-donnees-dpo> ou par téléphone : 01 53 73 22 22 ou par courrier à l'adresse postale suivante : 3 Place de Fontenoy – TSA 80715 - 75334 Paris.